

AUTORITE DU BASSIN DE LA VOLTAVOLTA BASIN AUTHORITY



Bénin- Burkina- Côte d'Ivoire- Ghana- Mali- Togo

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA PRESELECTION DU PERSONNEEL DE L'AUTORITE BASSIN DE LA VOLTA

1. Contexte

La Volta est un fleuve transfrontalier partagé par six pays de l'Afrique de l'ouest: le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo, qui utilisent les ressources naturelles pour leur développement. En vue d'instaurer des mesures pour assurer la gestion transfrontalière durable des ressources en eau, les gouvernements des pays riverains ont créé en 2007 l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV), dont le siège est à Ouagadougou, Burkina Faso.

L'ABV a un mandat de:

- i. Promouvoir les outils de concertation permanente entre les parties prenantes au développement du bassin;
- ii. Promouvoir la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau et le partage équitable des bénéfices découlant de leur différentes utilisations;
- iii. Autoriser la réalisation des ouvrages et des projets envisagés par les Etats parties et pouvant avoir un impact significatif sur les ressources en eau du bassin;
- iv. Réaliser des projets et des ouvrages communs;
- v. Contribuer à la réduction de la pauvreté, au développement durable des Etats parties et à une meilleure intégration socioéconomique sous-régionale.

Pour accomplir le mandat ci-dessus et afin de coordonner les diverses activités et programmes dont la plus part ont été initiés avant sa création, le ABV et ses partenaires ont développé un Plan Stratégique pour la période 2010 à 2014, afin d'aider ces derniers à se focaliser plus facilement sur les priorités du Bassin de la Volta tout en évitant la duplication des efforts. Les cinq objectifs stratégiques du Plan Stratégique quinquennal sont:

- i. Renforcer les politiques, les législations et le cadre institutionnel ;
- ii. Renforcer la base de connaissance du bassin;
- iii. La coordination, la planification et la gestion;
- iv. La communication et le renforcement de capacité pour tous les partenaires;
- v. Renforcer l'opérationnalité de l'ABV.

L'objectif stratégique 5 nécessite, entre autres, le recrutement du personnel technique et administratif hautement qualifié, pour donner à l'ABV les compétences techniques nécessaires pour assurer ses responsabilités selon les exigences du Plan Stratégique. En plus, l'ABV est une institution jeune

n'ayant pas encore terminé le recrutement de son personnel conformément à l'organigramme de l'organisation.

A sa quatrième réunion du 27 février 2012 à Abidjan, le Conseil des Ministres de l'ABV, a demandé dans la résolution 5, à la Direction exécutive de poursuivre le processus de recrutement du personnel prioritaire international suivant:

- i. Le Directeur de planification et de la gestion intégrée des ressources en eau;
- ii. Le Directeur administratif et financier;
- iii. Le Responsable de l'unité de pêche et aquaculture;
- iv. Le Responsable de l'unité juridique;
- v. Le Responsable du service de la communication et de la coopération internationale;
- vi. Le Responsable Spécialiste Informatique – Administrateur.

Suite à la clôture de la publication des avis de recrutement pour les postes mentionnés ci-dessus, l'ABV cherche à engager un consultant qui procédera à une présélection des candidats.

Objectif de l'étude

L'objectif attribué est d'étudier les dossiers de candidature reçus par l'ABV pour les différents postes et effectuer une présélection des candidats qualifiés à travers le classement des dossiers selon les conditions de l'avis de recrutement.

Champs des services

Les champs de services sans s'y limiter les points suivants :

- i. La récupération des dossiers de candidature électroniques ou papiers avec les avis de publication correspondants de l'ABV;
- ii. L'étude des dossiers de manière transparente et juste;
- iii. Le classement des candidats selon les différentes postes;
- iv. Recommandations des candidats à sélectionner pour les différents postes;
- v. Présentation de rapport provisoire adressé à ABV

Pour les diverses catégorie de postes, le nombre de dossiers complets reçus par l'VBA sont les suivants:

- i Directeur de planification et de la gestion intégrée des ressources en eau - **28**;
- ii. Directeur Administratif et Financier - **57**;
- iii. Responsable de l'unité de pêche et aquaculture; **19** ;
- iv. Responsable de service juridique - **23**;
- v. Responsable du service de la communication et de la coopération internationale - **24**;
- vi. Responsable Spécialiste Informatique – Administrateur - **55**.

Résultats Attendus du Consultant

Les éléments attendus du consultant sont:

- i. Un projet de rapport, en anglais ou français, basé sur les exigences du travail et autres éléments importants à fournir dans un délai de quatre semaines au plus après la signature du contrat d'attribution;
- ii. Un rapport final, en anglais ou français, à soumettre dans une semaine au plus après avoir pris en compte les commentaires reçus de l'ABV.

5. Compétences requises

Le consultant devra être un établissement ou société hors des six pays membres de l'ABV.

Les qualifications comprendront:

- I. Expérience dans la conduite d'études similaires ;
- II. Etre habitué et avoir une expérience du travail dans les pays riverains du bassin de la Volta et dans la sous-région ouest africaine en général;
- III. Bonne compréhension des systèmes éducatifs francophone et anglophone des Etats membres;
- IV. Bonne compréhension de l'évolution de la gestion internationale des ressources en eau transfrontalières;
- V. Parfaite connaissance du français ou de l'anglais et capacité de travailler avec l'une ou l'autre.

6. Modalités de réponse

Les consultants intéressés devront soumettre les dossiers suivants, en anglais ou français, à l'ABV avant le 28 février 2013:

- i. Une proposition méthodologique comprenant:
 - Une proposition méthodologique pour la réalisation de cette mission ;
 - L'interprétation par le consultant des champs de service;
 - Tout autre commentaire qui consistera à améliorer les résultats du travail;
- ii. Une proposition financière détaillant les coûts de l'intervention en FCFA
- iii. Un Curriculum Vitae détaillé du représentant du bureau de recrutement responsable de la mission.

Les dossiers doivent parvenir à l'ABV par l'une des adresses suivantes:

- i. Courrier électronique au : secretariat.abv@abv-volta.org et secretariat.abv@gmail.com;
- ii. Par boîte postale: 10 BP 13621 Ouagadougou 10 Burkina Faso ;
- iii. Dépôt directe à la Direction exécutive de l'ABV; Ouaga 2000, Ouagadougou, Burkina Faso; Tel. + 22650376067.

Pour des renseignements détaillés consulter le site-web de l'ABV: www.abv-volta.org